

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BORDEAUX - 3302 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 05/11/2024 - 28941 - 2024 B 00974 - 984 266 189 - AB NEGOCE

AB NEGOCE
Société par actions simplifiée au capital de 3.000.000 euros
1701 route de Soulac 33290 LE PIAN MEDOC
984 266 189 RCS BORDEAUX
(la « Société »)

*

PROCES VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 24 OCTOBRE 2024

Le 24 octobre 2024 à 9 heures,

GROUPE AD – SAS au capital de 25.494.000 euros ayant son siège social 1701 Route de Soulac 33290 Le Pian Médoc, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le n° 925 206 021, représentée par sa présidente, Madame Arlette DECONS, propriétaire de 2.999.980 actions de la Société,

Madame Arlette DECONS, demeurant lieudit L'Ile 33590 Vensac, propriétaire de 19 actions de la Société,

Monsieur David DECONS, demeurant 1902 route de Soulac 33290 Le Pian Médoc, propriétaire de 1 action de la Société

Agissant en qualité de seuls associés de la Société, détenant ensemble 100 % du capital et des droits de vote de la Société,

Régulièrement appelés à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire
- Nomination d'un commissaire aux comptes suppléant
- Pouvoirs à donner.

Nomment, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, à compter de ce jour et pour une durée de 6 exercices expirant lors de l'approbation par les associés des comptes du sixième exercice suivant celui de sa nomination, la société SARL L. AUDIT ayant son siège social 3 rue Matignon 33000 Bordeaux.

La représentante de la SARL L.AUDIT a d'ores-et-déjà informé la présidente de la Société de sa décision d'accepter le mandat qui pourrait être conféré.

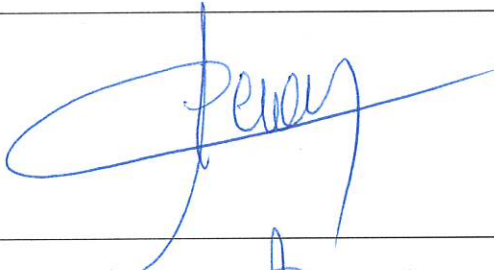
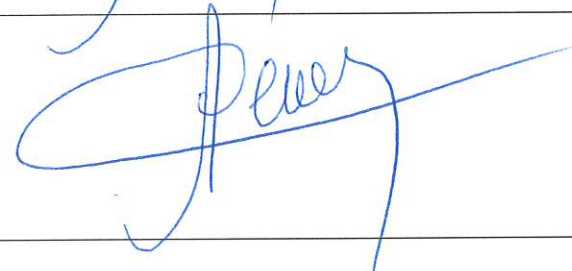
Nomment, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, à compter de ce jour et pour la durée du mandat du commissaire aux comptes titulaire, la société BSF AUDIT ayant son siège social 19/23 Immeuble Manager Saint Jean – 19 quai de Paludate 33800 Bordeaux.



Le représentant de BSF AUDIT a d'ores-et-déjà informé la présidente de la Société de sa décision d'accepter le mandat qui pourrait être conféré.

Confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour procéder à toutes formalités de publicité, dépôt ou autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, valant feuille de présence, qui a été signé après lecture par les associés.

Arlette DECONS	
Pour GROUPE AD Arlette DECONS	
David DECONS	